

Rapport de gestion 2014

de la Municipalité

Partie I

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Conseil Général – compte 101

Les charges du bureau du Conseil sont légèrement inférieures à celles de 2013 et sont conformes aux travaux annuels (votations et élections).

1.2 Municipalité – comptes 102

Les traitements et vacations de la Municipalité, compte-tenu également des remboursements de jetons de présences, sont inférieurs au budget ; l'absence d'un Municipal pendant sept mois n'a pas permis d'exécuter toutes les tâches prévues. Le logiciel d'annonce des vacations permet une simplification administrative ainsi qu'une analyse rapide de l'engagement des élus.

1.3 Personnel communal – comptes 110.3011.00 à 110.3050.00

Le traitement du personnel est supérieur au montant budgétisé ; il tient compte de l'engagement d'une nouvelle secrétaire-adjointe et d'une stagiaire.

1.4 Permis de construire – comptes 110.3102.00 et 110.4313.00

6 projets de constructions ou de transformations ont été soumis à l'enquête publique, 13 permis de construire et 7 permis d'habiter ont été délivrés. Par voie de conséquence, les dépenses inhérentes aux permis de construire ont ainsi été légèrement inférieures aux prévisions de CHF 1'199.25 ; même courbe pour les recettes y relatives au compte 110.4313.00 qui sont légèrement inférieures aux prévisions de CHF 1'775.65 ; l'excédent de produits se monte à CHF 5'423.60.

1.5 Entretien – achat et maintenance informatique – compte 110.3151.01

L'augmentation des charges de ce compte provient en grande partie du paiement des licences Logidev 2015 à fin décembre 2014.

1.6 Maintenance du site internet communal – compte 110.3151.02

La présentation du site est toujours aussi attrayante et très régulièrement mise à jour ; il permet d'être réactif aux différentes informations que la commune se doit de mettre à disposition de sa population. La diminution des charges est due principalement à la facture de maintenance du site qui n'est parvenue qu'en mars 2015, toutefois il est clair que le site reste une plateforme de communication peu onéreuse pour la commune

1.7 Honoraires et frais d'expertises – compte 110.3185.00

Les projets soumis à l'enquête publique ont demandé beaucoup moins d'interventions de notre avocat ce qui explique un non dépensé de CHF 23'800.10.

1.8 Dépenses diverses administratives – compte 110.3199.00

Ce compte de charges englobe toutes les prestations non imputables à un compte défini par le plan comptable communal. Il y a été affecté la participation de notre commune pour la constitution de la SA du centre aquatique région Morges, selon préavis, pour CHF 8'887.— ainsi que la location de la ligne de tir pour un montant

de CHF 5'000.—. Ces deux montants justifient l'augmentation de charges de ce compte.

1.9 Subsidés et dons divers – compte 110.3659.00

Ce compte de charges englobe tous les subsidés associatifs, cotisations statutaires et autres dons/soutiens à des sociétés locales et régionales, culturelles, sportives et sociales.

Plusieurs sollicitations sont toujours compensées en « nature » par des cartons de bouteilles ; ceci permet de véhiculer l'image positive de notre commune viticole.

1.10 Recettes diverses – compte 110.4319.00

Ce compte englobe toutes les recettes non imputables à un compte défini par le plan comptable communal. Il y est enregistré notamment le produit des ventes de verres, d'insignes du 1^{er} août, de petites locations de matériel. L'augmentation de ces recettes de CHF 3'091.50 est principalement due à la participation financière de la société coopérative de distillerie Bougy-Féchy pour les travaux d'étude d'une nouvelle construction.

1.11 Préavis municipaux

En 2014, 5 préavis ont été présentés au Conseil Général :

No 1/2014	Comptes communaux 2013 et rapport de gestion de la Municipalité
No 2/2014	Arrêté d'imposition 2015
No 3/2014	Sécurisation des trajets scolaires, création d'un trottoir à la route d'Allaman et pose de 4 nouveaux candélabres à la route du Saughey
No 4/2014	Budget 2015
No 5/2014	Etablissement d'une entente intercommunale entre les communes de Féchy, d'Allaman et de Bougy-Villars pour la mise à disposition de leur population d'un refuge forestier.

1.12 Administration générale – variations par rapport au budget

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 598'450.—. Le résultat de l'exercice laisse apparaître un excédent de charges inférieur de 6,46 % soit un montant de CHF 559'746,88.

2. FINANCES

2.1 Impôts – comptes 21

L'excédent de produits est supérieur aux prévisions de CHF 881'096.58. Des différences non maîtrisables sont relevées ci-après et varient d'année en année, soit en montants arrondis :

• Impôt sur le revenu	+ CHF 876'700.—
• Impôt sur la fortune	+ CHF 69'700.—
• Impôt spécial sur les étrangers	+ CHF 76'100.—
• Droits de mutation	- CHF 23'000.—
• Impôt sur les gains immobiliers	+ CHF 67'700.—
• Impôt à la source	- CHF 484'500.—

2.2 Services financiers – comptes 22

La participation au fonds de péréquation tient compte d'une partie du rattrapage prévu dans les provisions 2013. Les rentrées fiscales 2013 influençant cette perception, la différence de charges de CHF 150'981.— a été couverte par la provision.

3. DOMAINES & BATIMENTS

3.1 Forêts – comptes 32

La régularité de l'entretien des forêts fait encore et toujours ses preuves ; passage de l'épareuse, balayage des chemins, curage des banquettes. Un juste équilibre entre les interventions humaines (nombreuses coupes de bois) et de nouvelles plantations ont permis cette année de dégager un bénéfice d'exploitation de CHF 6'692.50 ! Une augmentation de la vente de bois de plus de 41 % a également bien contribué à ce résultat et ce, grâce à l'engagement du garde forestier auprès du groupement forestier.

3.2 Vignes – comptes 33

Les frais de vignolage et d'entretien des vignes ont été inférieurs aux prévisions de CHF 18'784.66 ; les frais de mise en bouteille enregistrent la commande d'étiquettes pour plusieurs années ; la recette de vente de moût a augmenté d'environ 10%. Il en résulte un excédent de charges de CHF 19'206,14 sur un budget de CHF 48'000.— (-40%). Le vin communal se positionne toujours parmi les meilleurs grâce à sa qualité et remporte deux médailles d'or en 2014, celle des lauriers "Terravin" et celle du "Mondial du Chasselas".

3.3 Bâtiment communal du Saugey – comptes 351

A l'occasion d'un changement de locataires, la Municipalité a profité d'organiser une réfection de l'appartement de 4.5 pièces (peinture, parquet, rénovation des sanitaires) qui fait ainsi apparaître une augmentation des charges d'entretien divers pour CHF 10'598,25.

3.4 Auberge communale, grande salle, locaux divers – comptes 352

Le revenu des locations est toujours tributaire de la fréquentation de l'auberge ; il chute de CHF 4'492.55 par rapport au compte 2013, ce qui justifie la différence de recettes par rapport au budget.

3.5 Ancien collègue – comptes 353

CHF 120'000.— sont toujours provisionnés sur le compte de réserve bâtiments ; les travaux d'étude sont en cours selon préavis sans que cela n'affecte ce compte.

3.6 Bâtiment en Rionzier – comptes 355

3.6.1 Conciergerie – compte 355.3011.00

La répartition rigoureuse des heures en fonction des tâches exécutées montre un engagement important du concierge, principalement dû aux innombrables problèmes de la chaufferie.

3.6.2 Entretien du bâtiment – compte 355.3141.00

Des brise-vue ont été installés sur les barrières des balcons Nord pour un montant de CHF 9'137.— ; ce travail imprévu, mais fort apprécié des locataires qui se trouvaient "à la rue" sur leur balcon, justifie le dépassement du montant prévu au budget.

3.6.3 Loyers – compte 355.4271.00

Les revenus sont conformes aux prévisions.

3.6.4 Charges sur loyer – compte 355.4351.00

Ce compte a été ouvert par erreur au budget. Les charges sont comprises dans le décompte de loyers de la gérance.

3.7 Nouveau collègue – comptes 356**3.7.1 Conciergerie – compte 356.3011.00**

L'imputation de charges de l'agent d'exploitation est adaptée à la situation.

3.7.2 Entretien – compte 356.3141.00

Plusieurs études complémentaires ont été demandées par voie de pétition pour sécuriser le puits de lumière ce qui justifie l'augmentation de CHF 12'092,39 des frais d'entretien divers. Les montants budgétisés sont tributaires des informations de l'ASSAGIE.

3.7.3 Attribution à fonds de rénovation – compte 356.3803.00

Non prévu dans l'établissement initial des comptes du nouveau collègue, ce fonds de rénovation a été créé et permet cette année d'affecter un montant de 1% des coûts de construction, soit CHF 70'000.—.

4. TRAVAUX**4.1 Routes, ruisseaux et voirie – comptes 43**

Le montant des charges 2014 est inférieur au montant porté au budget en raison de plusieurs travaux prévus mais non réalisés.

Il en est de même pour la signalisation qui n'a pas pu être commandée et réalisée dans la période comptable.

4.2 Parcs, promenades et cimetière – comptes 44

La différence de charges de CHF 13'825,78 par rapport au budget, s'explique par l'achat urgent d'un véhicule de voirie sur l'exercice 2013, alors qu'il avait été budgétisé pour 2014.

4.3 Ordures ménagères et déchets – comptes 45

Après plusieurs mois d'exploitation et de suivi, il s'avère que les coûts d'entretien sont conformes aux prévisions.

Les différences de charges enregistrées s'expliquent par une facture d'entretien due à du vandalisme de CHF 1'207,45 et à une affectation anticipée des factures d'abonnement, plan clean et coût de communication pour 2015 de CHF 9'231,20.

4.4 Réseau d'égouts et d'épuration – comptes 46

Les frais de fonctionnement de la « STEP » sont stables. Les taxes annuelles de fonctionnement et d'entretien sont inférieures de 18,7% par rapport au budget. Ces taxes sont variables d'une année à l'autre, selon les dépenses effectives pour l'exploitation des installations de la STEP intercommunale et de l'entretien des canalisations communales.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

L'excédent de charges d'environ CHF 16'360.— provient principalement de l'enseignement primaire et secondaire, calculé sur le nombre d'élèves et le nombre d'habitants.

6. POLICE

L'excédent de charges de CHF 16'636.— provient de la participation à la police cantonale.

Rien de spécial à signaler en ce qui concerne la défense contre l'incendie et la protection civile.

7. SECURITE SOCIALE

7.1 Participation à la prévoyance sociale – compte 720.3515.00

La participation communale étant, entre autres, calquée sur les valeurs fiscales de l'exercice précédent, un excédent de charges de CHF 427'763.—est enregistré.

Dans ces conditions de décomptes décalés, les prévisions restent difficilement estimables.

7.2 ARASMA – AJEMA – compte 720.3525.01

Le surplus de charges est dû au nombre d'enfants fezzolans inscrits et dépassant les prévisions. Les chiffres réels n'étant communiqués que tardivement et souvent après la clôture du budget, ce dernier reste estimatif. Il faut également noter que le nombre de places d'accueil de l'UAPE a augmenté en 2014, passant de 12 à 24 places.

8. DIVERS

8.1 Population


Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, nous avons enregistré 81 départs, 86 arrivées, 6 naissances et 5 décès.


Du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2014, le chiffre officiel de la population a passé de 860 à 857 habitants.


9. ANALYSE DU RESULTAT

Le présent exercice a permis de verser CHF 470'000 .— sur le compte 9282.002.00 fonds de réserve pour investissements futurs. Ce compte laisse apparaître un solde au 31 décembre 2014 de CHF 2'974'917.01 dont CHF 279'713.76 ont déjà été attribués à divers préavis.

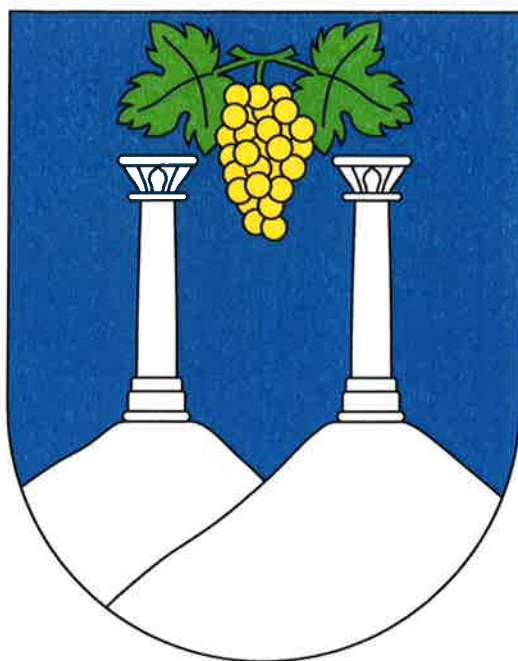
Au nom de la Municipalité

La Syndique  Carole Bettems

la Secrétaire  Katyla Labhard



Féchy, le 19 mai 2015



Rapport de gestion 2014

de la Municipalité

Partie II

La Municipalité a réuni sous la partie II de son rapport de gestion, plusieurs informations sur la gestion communale 2014, dont une majorité ont d'ores et déjà fait l'objet de communications lors des séances ordinaires du Conseil général.

Cette première édition, qui se veut la plus pertinente et transparente possible, relate les activités significatives de l'année écoulée ; la Municipalité reste à l'écoute de ses Conseillères et Conseillers, afin d'améliorer la forme pour le rapport 2015 et dans l'intervalle vous en souhaite une agréable lecture.

Municipalité

L'année 2014 débute par des difficultés collégiales rencontrées entre la Municipalité et M. Marc Hasler, qui ont amené celui-ci à démissionner au début mars.

Une surcharge de travail durant 7 mois pour chacun et des vacances en relation sont à comptabiliser. Il est juste de relever que la secrétaire municipale ainsi que la boursière ont également été surchargées durant cette période.

Personnel

Remplacement de Mme Brigitte Eugster (greffière adjointe)

L'heure de la retraite ayant sonné pour Mme Brigitte Eugster, nous avons engagé Mme Maryline Delacour-Meneghin pour la remplacer. Cet engagement nous a forcé à nous plonger dans les divers contrats et cahiers des charges du personnel communal : le résultat est la mise en place d'une gestion du personnel plus rigoureuse et plus professionnelle, mieux adaptée à la conjoncture actuelle.

Engagement d'une stagiaire, Mlle Livia Thomi

Au printemps, notre commune jumelle, Oberdiessbach, nous a fait la demande de recevoir une jeune fille désirant effectuer un stage linguistique d'une année en Suisse romande. Mlle Livia Thomi venait de terminer son apprentissage à l'administration communale d'Oberdiessbach. Ayant trouvé pour une fois que le jumelage de deux communes amène quelque chose d'aussi concret, nous avons décidé de tout faire pour lui fournir cette opportunité. Une famille de Féchy a accepté de lui louer un appartement et la commune d'Aubonne ayant également accepté de lui fournir quelques heures de guichet lui permettant d'améliorer son français, toutes les conditions étaient réunies pour la réussite de ce projet. L'ensemble de l'administration communale est d'ailleurs enchantée par le travail de Livia.

Nous attendons avec impatience des candidatures fezzolanes pour montrer l'intérêt de notre village dans ce style d'échange.

Développement durable - Agenda 21

La déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable signée en juin 2008, a fait l'objet d'un grand travail d'analyse et de recensement des activités liées au développement durable; celles-ci ont été documentées et regroupées dans un tableau de bord et de suivi avec le concours de SuisseEnergie pour les communes via la société Bio-Eco. Débuté sous d'anciennes Municipalités, cet engagement est aujourd'hui incorporé dans les réflexions et projets de la commune, soit en prévision du dépôt de préavis municipaux, soit pour différentes actions citoyennes. Le rapport complet est à disposition auprès du greffe.

Sortie des aînés

La sortie des aînés a eu lieu, comme chaque année, le 1^{er} lundi de septembre ; 42 personnes étaient présentes à cette sortie, elles se sont rendues à Chamonix et ont visité en particulier la mer de glace de Montenvers située en face des Aiguilles des Druzes, à une altitude de 1913 mètres.

Vignes

En dernière semaine de mai, les vigneronns de Féchy ainsi que le comité de la Fête du Raisin se sont rendus à Weggis. Les yeux de la Suisse entière étaient rivés sur le camp d'entraînement de l'équipe nationale de football "patriotisme oblige" ! Ce fût l'occasion pendant une semaine, de promouvoir la Fête du Raisin auprès de notre commune invitée.

La Municipalité associée chaque année à cet événement de présentation a participé à la journée d'ouverture du dimanche, à Weggis. La Syndique est restée (à ses frais) toute la semaine pour accompagner les vigneronns dans leur démarche et nouer différents contacts politiques et touristiques.

Bâtiments communaux

Refuge

Le chantier du refuge a été mené à terme. Une mise à l'enquête complémentaire a eu lieu pour la régularisation des plans et de l'alignement du bâtiment sur le terrain.

Attendu depuis près dix ans, le refuge intercommunal de Féchy, Bougy-Villars, et Allaman, a été inauguré le 25 octobre en présence des autorités et citoyens des trois communes. A cette occasion, il a été possible à tous les visiteurs de concourir à la destinée d'un nom; ce baptême étant fixé pour le printemps 2015.

Permettant 60 places assises, l'intérieur du refuge est équipé d'une cuisine agencée (frigo, congélateur, plaques électriques et four), d'un poêle offrant la chaleur idéale en hiver ou à l'entre saison ainsi que d'un petit bar. Disponible toute l'année (sous réserve d'une bonne condition physique en hiver si le chemin est enneigé), les réservations se font directement "en ligne" via un calendrier qui présente les dates disponibles ainsi que les conditions générales et le règlement d'utilisation. Joli succès puisque les réservations se succèdent et laissent augurer de bonnes rentrées pécuniaires pour les communes et de jolis moments de partage et de convivialité pour les habitants.

Bâtiment locatif du Rionzier

De nombreuses pannes de chaudière se sont succédé tout au long de l'année, laissant d'une part un goût amer aux locataires, et d'autre part, une Municipalité inquiète et fâchée face à cet état de fait récurrent.

Des réunions avec le chauffagiste, puis l'architecte et l'ingénieur, ont été organisées afin de venir à bout de ces arrêts de chaudière entraînant baisse de chauffage et d'eau chaude. Après avoir ausculté littéralement tout le système et fait vider à plusieurs reprises le silo à pellets, une solution semble se profiler : le problème serait une mauvaise calibration des pellets (trop grands) qui bloquent régulièrement leur aspiration et plonge la chaudière en état d'alarme puis d'arrêt.

La création et l'ouverture de la place de jeux ont été finalisées. La Municipalité a porté son choix sur un parcours ludique en bois et en corde, avec une balançoire-siège pour les tout-petits. Cette place a été choisie très différente de celle du collège de La Pra afin d'offrir un maximum de diversité aux enfants.

Vieux collège

Après l'acceptation du préavis N° 1/2013 accordant CHF 120'000.— pour l'étude de faisabilité de la rénovation du collège à Féchy-Dessus, la municipalité a rencontré dans un premier temps, M. Péclard architecte mandaté pour l'organisation du concours

d'architecture en procédure sélective. M. Péclard et la Municipalité ont rencontré ensuite le représentant du SIPAL (service immeubles patrimoine et logistique), M. Doepper, pour savoir quelles modifications architecturales (adjonctions en façades, démolition ou reconstruction totale, etc.) seraient accordées pour la rénovation de ce bâtiment en zone classée. Une étude historique du bâtiment a été demandée par le SIPAL.

Bâtiment du Saugey

Avec les travaux envisagés au collège à Féchy-Dessus, la Municipalité s'est également posée la question sur le stockage des bouteilles de vieux millésimes du vin communal conservés dans une cave sous le bâtiment, et dans la même réflexion, a englobé le stockage du vin de l'année, actuellement sis dans l'abri du bâtiment du Saugey.

Une visite des locaux en décembre a amené la Municipalité à chercher des solutions pour transférer tout ce vin dans un même local : celui dévolu auparavant au SDIS dans le bâtiment du Saugey a été évalué. En effet, une porte relie l'actuel carnotzet communal à ce local et quelques aménagements à coûts raisonnables pourraient permettre de recevoir l'entier de la réserve communale de vin ce qui permettrait d'aménager avec le mobilier acheté pour la salle commune du Rionzier (*relouée en 2015 en bureaux*) un carnotzet plus spacieux.

Voirie

La Municipalité a mené une réflexion quant à l'affectation des locaux communaux disponibles afin de répartir le matériel ainsi que les véhicules de voirie. Il ressort de cette étude que le hangar HH ainsi que le local sous le collège (qui n'a pu être loué à des tiers) pourraient contenir tout le matériel et les véhicules de voirie, moyennant quelques adaptations. Le hangar HH devrait être équipé de portes, éventuellement d'un plancher supérieur, l'éclairage amélioré, la cuisinette et les toilettes rénovées. Le sous-sol du collège devrait être équipé d'étagères.

La collaboration avec la distillerie pour la construction d'un nouvel hangar a de ce fait été écartée. Les frais de rénovation des locaux actuels ayant été jugés moindres et suffisants.

Le local PCi laissé vide pourra alors accueillir les archives communales, ces dernières se trouvant à l'étroit dans leur local du 1^{er} étage.

Collège de la Pra

- le puits de lumière a suscité quelques interrogations quant à la sécurisation des enfants dans les étages. De nombreux courriers avec l'Assagie et la direction des Ecoles ont mené la Municipalité à chercher des solutions pour sécuriser éventuellement ces murets et, sur demande expresse des Ecoles, envisager un rehaussement par des poses de barrières en verre ou en métal. Des devis ont été obtenus et soumis au requérant pour information sur le coût (élevé) avant installation, ce qui a eu pour effet de geler tous travaux devenus superflus à l'annonce des coûts ! La Municipalité a toujours tenu sa position de départ à savoir que la hauteur des murs de ce puits de lumière est conforme aux normes en vigueur.
- linoléums : le décollage des jointures des sols en linoléum ont mené à une expertise qui a révélé que le travail de pose ou de colle n'avait pas été fait dans les règles. Un accord a été passé avec l'entreprise mandatée à la construction pour qu'elle répare les joints sur tous les sols de l'établissement à ses frais,. Le travail a été effectué pendant les vacances scolaires estivales à satisfaction.

Dans l'ensemble, les utilisateurs (6 classes) sont très contents des locaux et du matériel fournis. Les relations avec notre concierge, M. Guillemain, sont très bonnes. Un bémol est à relever concernant l'utilisation des tableaux interactifs, peut-être trop sophistiqués. Un cours a été initié de manière à ce que les institutrices puissent les utiliser au mieux.

Déchets

Moloks

Cette année a été placée sous le signe de la fiabilisation des installations (problème de gel, porte bloquée...) fiabilisation qui court encore sur un point particulier, la transmission des données de remplissage à la société s'occupant de les vider. Cela est passé par la migration des données sur une nouvelle plateforme internet.

Malheureusement on trouve encore quelques sacs « sauvages » déposés aux pieds des Moloks. Nous comptons d'une part sur la fiabilisation des installations et d'autre part sur un comportement plus citoyen des habitants pour éradiquer ce problème d'une manière définitive.

Déchets verts communaux

Cette année a vu la mise en place de la séparation des déchets verts communaux de ceux des citoyens. Jusqu'alors, les citoyens payaient, au travers de la taxe déchetterie, le recyclage des déchets verts communaux (gazon des terrains de foot, élagages des arbres, entretien parc. etc.). Dès le 1^{er} septembre 2014, cette séparation a permis de diminuer les coûts de la déchetterie et ainsi de garantir la pérennité de la taxe pour 2015.

Action compost

Cette année encore « l'action compost » a pu être menée à bien grâce notamment à la générosité des entreprises Ecorecyclage de M. Germanier (sacs à moitié prix) et Bercycling de Mme Henny (transport des sacs offert). La demande en baisse constante ainsi que l'augmentation du prix des sacs pourraient sonner le glas de cette activité.

Incivilité

Malheureusement le comportement de quelques citoyens envers le personnel de la déchetterie, souvent pour des peccadilles, nous a obligé à durcir la politique d'accueil (vérification des cartes d'accès, contrôle des déchets amenés).

Informatique

GED

Un système de « Gestion Electronique des Documents » a été mis en place dans le courant de l'année. La reconnaissance des caractères (OCR) pour faciliter la recherche de documents a posé quelques soucis (matériel pas adapté) mais tout est en cours de résolution.

Etat des lieux du matériel informatique

Les soucis matériels cités plus haut nous ont amené à entreprendre un état des lieux complet de notre parc informatique (serveur, PC, logiciels, sauvegarde) Les points relevés seront traités lors de l'année 2015.

Ecole

La commune a subventionné à hauteur de CHF 1'000.— la participation des classes 4P à un camp d'une semaine à Bevaix.

Police

Préparation zone de parking Féchy-Dessous

L'année 2014 a vu la préparation (mise à l'enquête) de la zone de parking de Féchy-Dessous avec des zones à macarons. L'ASP d'Aubonne a été mandaté pour effectuer les contrôles des infractions. La commande des différents panneaux de signalisation a été effectuée et leur mise en place comme le démarrage des contrôles sont prévus pour le printemps 2015. La réflexion sur cette partie du village « simple » va permettre à la Municipalité d'entamer celle du parcage de Féchy-Dessus.

Divers

Malheureusement l'incivilité répétée au niveau du parcage nous a forcé à une grande première à Féchy, la mise en fourrière d'un véhicule !

Step intercommunale d'Allaman

Le projet est toujours dans la phase d'élaboration, d'un côté de façon technique et de l'autre côté, de façon politique, ou le choix se portera sur une entente intercommunale ou sur une société anonyme, ayant comme actionnaires les communes partenaires de cette nouvelle Step.

Un comité politique, qui représente les 20 communes partenaires, ainsi que deux associations intercommunales a été mis en place afin de défendre les intérêts de cette Step intercommunale envers les diverses instances et vis-à-vis du canton.

Ce projet met en question l'existence à moyen ou à long terme de l'association intercommunale de l'épuration de l'eau de Bougy, Féchy et Perroy (AIEE).

Cette situation future a été étudiée par l'AIEE afin d'avoir le choix entre une solution d'adhésion d'ici 15 à 20 ans ou une solution de pouvoir rester autonome, en tenant compte des divers intérêts intercommunaux ainsi que des contraintes techniques et économiques.

EU-EC

Les installations d'évacuation des Eaux Claires et des Eaux Usées sur le territoire communal sont en séparatif, afin de minimiser la charge d'eau de pluie qui irait à la Step intercommunale de Perroy.

Ce réseau est entretenu régulièrement par inspections et des curages systématiques afin de garantir son bon fonctionnement.

ESP – Eau Sous Pression

La distribution de l'eau potable est assurée par le SIDERE, et ce service industriel procède actuellement au changement des compteurs, afin de moderniser le parc avec des compteurs munis d'un dispositif de lecture à distance.

